

Mesures édictées par l'Université Moulay Ismail Pour promouvoir l'égalité hommes-femmes

Convaincue que l'inégalité entre les femmes et les hommes est un frein majeur au développement de notre société, l'UMI s'est engagée, depuis sa création, à promouvoir l'égalité des sexes parmi les étudiants(e)s et les personnels. Ainsi, l'UMI a mis en place de nombreuses mesures visant à assurer la parité des sexes, et à lutter contre toute discrimination à l'égard des femmes. L'application de ces mesures s'appuie sur les textes en vigueur :

- La constitution marocaine de 2011 :

https://www.chambredesrepresentants.ma/sites/default/files/constitution_du_1er_juillet_2011.pdf

- Le Plan gouvernemental pour l'égalité 2012-2016

https://en.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/periodic_reports/files/plan_gouvernemental_pour_legalite_icram_0.pdf

- La Charte nationale d'éducation et de formation de 1999

<http://www.mcinet.gov.ma/sites/default/files/documentation%20isca%20rabat%202018.pdf>

- La vision stratégique de la réforme 2015-2030

https://www.enssup.gov.ma/sites/default/files/ACTUALITES/2017/Vision_strategique_de_la_reforme_2015-2030_fr.pdf

1) Développement de la recherche autour des questions d'inégalités et de discriminations liées au genre.

Dans ce cadre est née en 1992 une équipe de recherche pluridisciplinaire nommée « TANIT » à l'initiative d'un groupe de professeurs universitaires partageant les mêmes préoccupations relatives à la condition de la femme.

- Activités de l'équipe Tanit :

<http://tanit.flsh.umi.ac.ma/index.php/2016-06-29-04-07-50/2016-06-29-04-13-50>

- Déclaration commune des États Généraux de la recherche et de la formation sur le genre au Maroc :

<https://docs.google.com/document/d/1lxpk9tucVuUzOuPCBsU7vX1wATlit7ZFTz>

[XIj48wQsc/edit](#)

2) Établissement de Statistiques sur la situation des femmes à l'université :

Le but de ces statistiques est d'évaluer avec précision les inégalités entre les femmes et les hommes à l'UMI en vue de corriger la situation existante. Parmi les données statistiques établies (Annexe 1), mentionnons :

- Des statistiques par sexe sur les données relatives aux étudiants : candidature, admission, formation, suivi des études, des résultats des examens, insertion professionnelle....

- Des statistiques par sexe sur les données relatives aux personnels : formation, situation administrative, fonction, grade, activités d'enseignement et de recherche, participation...

- Des statistiques sur les comportements inappropriés et le harcèlement sexuel commis à l'égard des femmes.

3) Soutien des femmes

- Sensibilisation des futures bacheliers à poursuivre les études supérieures lors de forums et/ou de portes ouvertes : et/ou de portes ouvertes :

<http://www.umi.ac.ma/?actualites=forum-de-letudiant-de-meknes#.X6WCvC17S8o>

<http://www.umi.ac.ma/?actualites=les-portes-ouvertes-de-lumi#.X6WDGC17S8o>

- Facilitation de l'adaptation et l'intégration des nouvelles bacheliers à la vie universitaire à l'occasion des journées d'intégration des étudiants :

<https://www.youtube.com/watch?v=G4IwmU74fOs>

- Mise à niveau des étudiantes en première année du premier cycle dans les matières scientifiques ;

- Mise en œuvre des programmes de soutien à l'entrepreneuriat féminin comme par exemple le programme Min Ajliki (Annexe 2) :

<http://minajliki.ma/agenda/inauguration-de-lincubateur-de-meknes-en-presence-du-ministre-president-de-wallonie-borsu/>

4) Renforcement de la représentativité des femmes

- Incitation des futures bachelières et étudiantes à s'orienter vers les filières scientifiques et information sur les débouchés de ces formations lors de forums et/ou journées portes ouvertes ;

- Mise en évidence l'importance de la participation des femmes dans les organes de gouvernance de l'université et leur encouragement à accéder à des postes de décision ;

- Conciliation entre la vie personnelle et professionnelle des enseignantes- chercheuses (en évitant les réunions tardives, facilitant le rapprochement de conjoints, ...).

5) Mesures pour lutter contre la discrimination à l'égard des femmes (Annexe2) :

- Formation et sensibilisation des étudiants et étudiantes à l'égalité entre les hommes et les femmes :

<https://if-maroc.org/meknes/cooperation/femmes-a-luniversite-marocaine-chemin-vers-legalite/>

<http://www.umi.ac.ma/?p=6752#.X6pXB5NKi8o>

- Sensibilisation des étudiants, des étudiantes et de l'ensemble des personnels à la question du sexisme ;

- Mise en place d'une cellule d'écoute et de soutien psychologique et juridique aux victimes de discrimination :

https://books.google.co.ma/books/about/Actes_du_congr%C3%A8s_internationa.html?id=is2lwgEACAAJ&redir_esc=y

6) Mesures pour lutter contre la discrimination envers les personnes transgenres (Annexe 3) :

- Sensibilisation de la communauté universitaire aux défis auxquels les personnes transgenres font face :

<https://www.umi.ac.ma/?actualites=le-role-de-luniversite-dans-lintegration-des-etudiants-en-situation-de-handicap#.X7JRFGVKiM8>

- Prise en compte de la question des personnes transgenres par les agents de la scolarité et les vigiles dans les établissements relevant de l'université ;

- Protection des personnes transgenres contre toutes formes de violence au milieu universitaire ;

- Soutien des parents pour comprendre et accepter la situation de leurs enfants.

7) Mesures de maternité et paternité

- Allègement des travaux qui sont confiés aux femmes enceintes pendant la période qui précède et celle qui suit immédiatement l'accouchement ;
- Donner la possibilité aux femmes en état de grossesse et de maternité de se rendre au médecin pendant les heures de travail ;
- Réduction du temps de travail des femmes en état de maternité et la mise à leur disposition de locaux appropriés pour leur permettre d'allaiter leurs enfants dans de bonnes conditions.
- Conciliation entre la vie familiale et professionnelle en évitant les réunions tardives.
- Accorder aux pères des facilités dans le cadre de la responsabilité partagée des parents, en plus du congé de paternité prévu par la loi.